



Amherst, le 9 février 2026

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 9^e jour du mois de février 2026 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Yves Duval
Annette Herbeuval

Michel Jacob
Daniel Lampron
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance, monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 9 février 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 12 janvier et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2026**
 - 3.1 Résolutions numéros 001.01.2026 à 009.01.2026 inclusivement pour la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et résolutions numéros 010.01.2026 à 013.01.2026 pour la séance extraordinaire du 20 janvier 2026
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de janvier 2026**
 - 4.1 Déboursés du 01-01-2026 au 31-01-2026 pour un montant total de 302 813,96 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 67 104,16 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Taxes impayées – Envoi des dossiers au procureur
 - 6.2 Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
 - 6.3 Indexation de la rémunération du personnel et des élus
 - 6.4 Ressources humaines – Départ à la retraite
 - 6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 654 600 \$ qui sera réalisé le 12 mars 2026
 - 6.6 Comité consultatif régional – Réserve faunique de Papineau Labelle – Nomination d'un représentant municipal

7. Sécurité publique

- 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 7.2 Ressources humaines – Nomination au poste de directrice du service des premiers répondants
- 7.3 Adoption de la politique et du code d'éthique des premiers répondants
- 7.4 Ressources humaines – Embauche de premiers répondants

8. Travaux publics

- 8.1 Octroi de mandat – Balayage de rues
- 8.2 Octroi de mandat – Lignage de rues
- 8.3 Octroi de mandat – Équipe Laurence

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Octroi de mandat – Plan et devis installation septique à la Maisonnée
- 9.2 Autorisation de déboursé – Achat d'un conteneur maritime pour l'écocentre
- 9.3 Adhésion au Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Urbanisme - Rapport de la conseillère responsable
- 10.2 Avis de motion - Règlement 608-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

11. Loisirs et culture

- 11.1 Loisirs et culture – Rapport du conseiller responsable
- 11.2 Tarification – Camp de jour 2026
- 11.3 Maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada – Appui au Réseau BIBLIO des Laurentides
- 11.4 Autorisation de déboursé – Inscription au congrès Loisirs rural
- 11.5 Appui à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'aménagement d'un îlot sportif

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente de cession de la gestion et de l'opération du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 014.02.2026 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant en affaires nouvelles le point suivant :

- 13.1 Demande d'usage conditionnel – UC004-2025 – 445, chemin Raoul-Duchesneau

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 015.02.2026** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12
JANVIER 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 JANVIER 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2026, les membres du conseil les ayant reçus au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, résolutions numéros 001.01.2026 à 009.01.2026 inclusivement soit adopté tel que rédigé ;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2026 résolutions numéros 010.01.2026 à 013.01.2026 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2026**

4.1 **RÉS 016.02.2026** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-01-2026 au 31-01-2026 pour un montant total de 302 813,96 \$; ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant de 67 104,16 \$.

5 **CORRESPONDANCES**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **RÉS 017.02.2026** **TAXES IMPAYÉES – ENVOI DE DOSSIERS AU PROCUREUR**

CONSIDÉRANT la liste des dossiers de taxes impayées déposée par Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à transmettre la liste des dossiers de taxes impayées à la firme PFD Avocats, pour percevoir les taxes municipales impayées en prenant tous les moyens et recours judiciaires appropriés.

Adoptée à la majorité

6.2 **RÉS 018.02.2026** **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA
PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal d'Amherst proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

Adoptée à la majorité

6.3 **RÉS 019.02.2026** **INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ET DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation 2025 pour le Québec de 2,4 % tel que déterminé par Statistiques Canada ;

CONSIDÉRANT que les employés des travaux publics sont couverts par une convention collective qui détermine, à l'annexe « A », les taux d'augmentation annuels pour la durée de la convention de 2,5 % ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise une indexation de la rémunération des employés de la Municipalité d'Amherst, en excluant les employés des travaux publics, de l'ordre de deux virgule cinq pour cent (2,5 %) rétroactive au 5 janvier 2026 ;

QUE, nonobstant l'article 7 du règlement 562-21 sur le traitement des élus, le conseil autorise seulement une indexation de la rémunération de base des élus de l'ordre de deux virgule cinq pour cent (2,5 %) rétroactive au 1^{er} janvier 2026.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS 020.02.2026** **RESSOURCES HUMAINES – DÉPART À LA RETRAITE**

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Léger occupe le poste de directeur général de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que monsieur Léger a informé le conseil municipal de son intention de prendre sa retraite à la fin du mois d'avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'il quittera ses fonctions actives à la fin avril 2026, mais que sa rémunération se poursuivra jusqu'au mois de juin 2026 afin de permettre l'écoulement de ses vacances accumulées, conformément aux conditions applicables;

CONSIDÉRANT les nombreuses années de service de monsieur Martin Léger et son apport significatif au développement de la Municipalité d'Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal prenne acte de l'intention de monsieur Martin Léger, directeur général, de prendre sa retraite à la fin du mois d'avril 2026;

QUE le conseil municipal le remercie sincèrement pour son professionnalisme, son engagement et sa contribution au sein de la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil municipal lui souhaite une bonne continuité et une retraite des plus méritées.

Adoptée à la majorité

6.5

RÉS 021.02.2026

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 654 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 MARS 2026

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite emprunter par billets pour un montant total de 654 600 \$ qui sera réalisé le 12 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
553-20	12 300 \$
553-20	209 584 \$
604-25	245 000 \$
601-25	187 716 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 553-20, 604-25 et 601-25, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 12 mars 2026;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	50 500 \$	
2028.	52 500 \$	
2029.	47 900 \$	
2030.	49 800 \$	
2031.	51 700 \$	(à payer en 2031)
2031.	402 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 553-20, 604-25 et 601-25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mars 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à la majorité

6.6

RÉS 022.02.2026

COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL – RÉSERVE
FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE – NOMINATION
D’UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de nommer un représentant municipal pour siéger sur le Comité consultatif régional de la Réserve faunique Papineau-Labelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Luc Tremblay à titre de représentant de la Municipalité d’Amherst sur le Comité consultatif régional de la Réserve faunique Papineau-Labelle.

Adoptée à la majorité

7.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1

SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de janvier 2026. Durant le mois de janvier, il y a eu deux (2) interventions, toutes de priorité une « 1 ».

Il fait également un bref résumé des nouveaux ajouts dans la politique et code d’éthique des premiers répondants.

Il mentionne que le Comité sur la sécurité incendie avec la Ville de Mont-Tremblant reprendront dès le 26 février 2026.

Le plan de sécurité civile a été mis à jour en février 2026. Une rencontre avec les employés et les élus municipaux est prévue pour début mars.

Monsieur Duval mentionne également le problème de vitesse sur le chemin Boileau et qu'un suivi avec le coordonnateur des travaux publics est prévu pour ce dossier.

7.2

RÉS 023.02.2026

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que madame Kathy Ricard occupe le poste d'adjointe à la direction du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que madame Kathy Ricard assume les fonctions de directrice du service des premiers répondants par intérim depuis le mois de mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser le poste de directrice du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abolir le poste d'adjointe à la direction du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la nouvelle description de poste de directrice du service des premiers répondants, incluant les nouvelles tâches qui y sont rattachées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal procède à la nomination de madame Kathy Ricard à titre de directrice du service des premiers répondants de la Municipalité d'Amherst;

QUE le poste d'adjointe à la direction du service des premiers répondants soit aboli à compter de la date de la présente résolution;

QUE la description de poste de directrice du service des premiers répondants, incluant les nouvelles tâches, soit adoptée telle que présentée dans le Guide de l'employé;

QUE cette nomination et les conditions de travail afférentes à ce poste, tels que présentés dans la Politique et code d'éthique – Premiers répondants d'Amherst, soient rétroactives à compter du 1^{er} février 2026.

Adoptée à la majorité

7.3

RÉS 024.02.2026

ADOPTION DE LA POLITIQUE ET DU CODE D'ÉTHIQUE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT la résolution 055.03.2024 par laquelle le conseil adoptait le document « Politique et code d'éthique des premiers répondants »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser ladite politique;

CONSIDÉRANT le projet de Politique et code d'éthique – Premiers répondants d'Amherst, tel que présenté par monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil adopte la Politique et code d'éthique – Premiers répondants d'Amherst;

QUE madame Kathy Ricard, directrice du service des premiers répondants soit requise de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

7.4 **RÉS 025.02.2026** **RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Charline Barnes et monsieur Alexandre Rousseau à faire partie des premiers répondants de la Municipalité d'Amherst et de suivre les formations nécessaires en ce sens;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité de sélection et les recommandations en découlant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de madame Charline Barnes et monsieur Alexandre Rousseau à titre de premiers répondants pour la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil autorise madame Charline Barnes et monsieur Alexandre Rousseau à être présent lors d'interventions des premiers répondants à titre d'observateur et sous supervision jusqu'à la réussite de leur formation;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à défrayer les coûts relatifs à la formation de premier répondant de madame Charline Barnes et monsieur Alexandre Rousseau;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 23000 143.

Adoptée à la majorité

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **RÉS 026.02.2026** **OCTROI DE MANDAT – BALAYAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par les Entreprises JEROCA Inc. pour des travaux de balayage de rues le 26 janvier 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et octroie le mandat pour des travaux de balayage des rues aux Entreprises JEROCA Inc. aux tarifs suivants;

- 150 \$/heure pour le balai mécanique Xbroom;
- 140 \$/h pour le balai-aspirateur;
- 115 \$/h pour la citerne 7500 litres;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 499.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 027.02.2026 OCTROI DE MANDAT – LIGNAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres sur invitation pour le lignage de rues;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soit:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Marquage Traçage Québec	382 \$/km
Proligne (9709789 Canada inc.)	348 \$/km

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics et octroi le mandat de lignage de rue à Proligne au montant de 348 \$/ km, avant les taxes applicables, pour environ 30 km de lignage à effectuer;

QUE monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics, soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 35500 499.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 028.02.2026 OCTROI DE MANDAT – ÉQUIPE LAURENCE**

CONSIDÉRANT le Plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), qui permet d’identifier les routes ou les tronçons les plus déterminants pour le développement et la vitalité du territoire, d’en faire l’évaluation et de planifier les interventions requises afin d’en assurer la qualité ;

CONSIDÉRANT le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), qui vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT que le PAVL priorise les interventions sur les routes identifiées au PIIRL ;

CONSIDÉRANT que le dépôt d’une demande de subvention dans le cadre du PAVL doit être accompagné des plans, devis et estimations des travaux prévus, préparés par un ingénieur ;

CONSIDÉRANT l’offre de services déposée par Équipe Laurence, numéro OS-13942, en date du 5 février 2026, visant des travaux de réfection routière du chemin Rockway Valley, pour trois tronçons totalisant environ 4 450 mètres linéaires, le tout tel que prévu au PIIRL ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte l’offre de services déposée par Équipe Laurence, numéro OS-13942, en date du 5 février 2026, visant la préparation des plans, devis,

estimations et de la demande de subvention pour la réfection routière du chemin Rockway Valley, le tout tel que prévu au PIIRL, au montant de 25 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au projet PAVL.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 029.02.2026 OCTROI DE MANDAT – PLAN ET DEVIS INSTALLATION SEPTIQUE À LA MAISONNÉE

CONSIDÉRANT le projet de changement d’usage du bâtiment situé au 133, rue Saint-Louis, Amherst (lot 4 941 723), en vue de l’implantation d’une future garderie;

CONSIDÉRANT que ce changement d’usage nécessite l’implantation d’un nouveau système sanitaire conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels en ingénierie civile déposée par la firme Diamètre Expert Conseil inc., datée du 22 janvier 2026, pour la préparation des plans et devis d’un nouveau système sanitaire;

CONSIDÉRANT que cette offre prévoit des honoraires professionnels au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette firme possède l’expertise requise pour la réalisation de ce mandat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal octroie à la firme Diamètre Expert Conseil inc. le mandat de services professionnels en ingénierie civile pour la préparation des plans et devis relatifs à l’implantation d’un nouveau système sanitaire pour la future garderie située au 133, rue Saint-Louis, Amherst;

QUE les honoraires professionnels soient fixés à 3 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à l’offre de services datée du 22 janvier 2026;

QUE cette dépense soit affectée au surplus non affecté;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité d’Amherst, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adoptée à la majorité

9.2 RÉS 030.02.2026 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT D’UN CONTENEUR MARITIME POUR L’ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT les besoins de l’écocentre en matière d’entreposage sécuritaire pour l’électronique et autres matières récupérées;

CONSIDÉRANT l’importance de protéger ces matières contre les intempéries, le vandalisme et les risques de détérioration;

CONSIDÉRANT qu’un conteneur maritime constitue une solution durable, sécuritaire et adaptée aux besoins de l’écocentre;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Conteneurs Taillon pour la fourniture d'un conteneur maritime 20 pieds neuf (One Trip) au coût de 3 595 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un conteneur maritime 20 pieds neuf (One Trip) auprès de Conteneurs Taillon, au coût de 3 595 \$ plus les taxes applicables, pour l'entreposage de l'électronique et autres matières à l'écocentre;

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté;

QUE le directeur général et la trésorière adjointe soient autorisés à effectuer le paiement.

Adoptée à la majorité

9.3

RÉS 031.02.2026

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES LACS
ET DES BASSINS VERSANTS (RAPPEL)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst accorde une importance particulière à la protection de l'environnement, notamment à la préservation des lacs, des cours d'eau, des bassins versants et des milieux humides situés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le RAPPEL – *Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants* est une coopérative de solidarité en protection de l'eau, fondée en 1997, ayant pour mission de soutenir les citoyens, les associations et les municipalités dans la gestion et la protection durable des milieux aquatiques ;

CONSIDÉRANT que RAPPEL regroupe des municipalités et des associations de lacs du Québec et qu'il met à leur disposition une expertise professionnelle en environnement, notamment par des services-conseils, de la formation et des outils spécialisés ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la coopérative RAPPEL requiert le paiement de frais d'adhésion d'un montant de 200 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité à la RAPPEL – Coopérative de solidarité en protection de l'eau ;

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 200 \$, plus les taxes applicables, afin de couvrir les frais d'adhésion à la coopérative RAPPEL ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis ;

QUE cette dépense soit imputée en part égale aux postes budgétaires 02 46000 494 et 02 61000 494.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 URBANISME – RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Annette Herbeuval fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de janvier 2026. Un total de dix (10) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 428 500 \$.

Elle mentionne que le Comité consultatif en urbanisme et en environnement s'est réuni le 29 janvier dernier. Elle fait un bref résumé des divers points sur lesquels le comité a eu l'occasion de travailler, notamment le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Le bilan des demandes 2025 au CCUE est partagé avec les membres présents.

10.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 608-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Madame la conseillère Annette Herbeuval donne avis de motion et propose qu'à une séance ultérieure soit présenté au conseil le projet de règlement numéro 608-25 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Michel Jacob fait le rapport des activités de loisirs réalisées et des événements à venir.

Programmation hiver–printemps

La programmation hiver–printemps est maintenant bien amorcée et suscite un bel engouement auprès de la population.

- Les soirées de badminton connaissent un grand succès avec 16 inscriptions.
- Le cours de zumba affiche également une belle participation avec 15 participantes.
- Le cours de danse en ligne débutant, qui a débuté le 4 février, compte 18 inscriptions.

Les cours de tonus et mobilité, méditation, musique ainsi que tablettes intelligentes débiteront au mois de mars. Les inscriptions sont toujours en cours.

Festival Tuques et Tacos

Le Festival Tuques et Tacos a été une belle réussite sur le plan de l'achalandage et de l'ambiance.

- Le samedi, environ 200 personnes ont profité des activités sur le site.
- Le dimanche a été plus tranquille, avec une participation d'environ 50 personnes.

Une réflexion sera amorcée afin d'ajuster l'organisation du festival et mieux répondre aux attentes et aux besoins de la population pour les prochaines éditions. Un remerciement sincère aux bénévoles, partenaires et commanditaires, sans qui cet événement n'aurait pas été possible.

Activités et événements à venir

Au fil des talents – 13 février

À ce jour, 14 billets ont été vendus.

La population est invitée à venir encourager les talents locaux lors de cet événement culturel, qui se déroulera dans une ambiance conviviale autour d'un café et de viennoiseries.

Espace jeux libres – Mars

Quatre séances d'espace jeux libres seront offertes au cours du mois de mars. Ces activités s'adressent aux enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents et visent à favoriser le développement de la motricité globale dans un environnement sécuritaire et stimulant.

Chasse aux cocos de Pâques – Nouvelle date

La nouvelle date est maintenant fixée au dimanche 29 mars, de 10 h à 12 h. Plus de détails suivront prochainement.

11.2

RÉS 032.02.2026

TARIFICATION – CAMP DE JOUR 2026

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du budget municipal pour l'année 2026, il y a lieu de revoir la grille tarifaire ainsi que les modalités d'inscription pour le camp de jour de l'été 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil adopte la grille tarifaire suivante pour le camp de jour 2026 :

- Résident – 1er enfant : 350 \$
- Résident – 2e enfant : 330 \$
- Résident – enfant additionnel : 275 \$
- Non-résident : 720 \$

QUE le conseil adopte la grille tarifaire suivante pour le service de garde du camp de jour 2026 :

- Résident – 1er enfant : 145 \$
- Résident – 2e enfant : 135 \$
- Résident – enfant additionnel : 90 \$
- Non-résident : 230 \$

QUE les frais additionnels suivants soient également appliqués :

- 40 \$ supplémentaires par sortie payante auquel l'enfant sera inscrit;
- 100 \$ supplémentaires si l'enfant est inscrit après la fin de la période d'inscription (30 mars);
- 200 \$ supplémentaires si l'enfant est inscrit le 1er juin ou après.
- Des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes seront appliqués dans les situations suivantes :
 - si l'enfant est présent au service de garde sans y être inscrit, que ce soit avant le début du camp ou après la fin des activités;
 - si l'enfant quitte après 18 h, alors qu'il est inscrit au service de garde;
 - si un parent utilise le service de garde de façon non planifiée ou sans réservation préalable;
- 15 \$ par jour pour le service de garde à la journée, uniquement en cas d'imprévu et sous réserve de places disponibles;
- Tous les frais mentionnés ci-dessus seront facturés aux parents immédiatement;

QUE cette grille tarifaire soit publiée sur le site web ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

11.3

RÉS 033.02.2026

**MAINTIEN DU TARIF RÉDUIT POUR LES BIBLIOTHÈQUES
PAR POSTES CANADA – APPUI AU RÉSEAU BIBLIO DES
LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT que cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que cette mesure pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

IL est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil appuie le Réseau BIBLIO des Laurentides dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques;

QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound.

Adoptée à la majorité

11.4

RÉS 034.02.2026

AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – INSCRIPTION AU CONGRÈS LOISIRS RURAL

CONSIDÉRANT le Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra dans la MRC de Bécancour dans le Centre-du-Québec du 5 au 7 mai 2026;

CONSIDÉRANT que l'événement rassemble depuis 11 ans les professionnels en Loisirs du milieu municipal pour les municipalités de 10 000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT que le transport est offert gratuitement par Loisirs Laurentides;

CONSIDÉRANT que le coût de participation est fixé à 250 \$ plus les taxes applicables, ce qui comprend l'accès à la conférence, aux ateliers, aux deux petits-déjeuners, aux deux dîners et au souper du 6 mai;

CONSIDÉRANT qu'un budget supplémentaire serait requis pour l'hébergement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil autorise Mme Élise Therrien à s’inscrire au Rendez-vous québécois du loisir rural;

QUE le conseil autorise un déboursé de 250 \$ plus les taxes applicables pour couvrir les frais de participation;

QUE le conseil autorise un déboursé maximal de 515 \$ pour couvrir les frais d’hébergement;

QUE les frais de déplacement et hébergement soient affectés au poste budgétaire 02 70150 310;

QUE les coûts relatifs à l’inscription à ce congrès soient affectés au poste budgétaire 02 70150 455.

Adoptée à la majorité

11.5

RÉS 035.02.2026

APPUI À LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ÎLOT SPORTIF

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux termes de sa résolution numéro 2021-07-342, a autorisé la signature d'une promesse d'achat pour l'acquisition d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire des Laurentides, lequel étant situé derrière le centre sportif Damien-Héту et que depuis le 27 avril 2023, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux termes de sa résolution numéro 2021-05-233, a octroyé un contrat pour la préparation d'un plan directeur pour l'aménagement d'un îlot sportif derrière le centre sportif Damien-Héту;

CONSIDÉRANT que le projet de plan directeur soumis comporte notamment la construction d'un pavillon de services principal, un terrain de football et de soccer, une surface de deckhockey et une patinoire, une aire d'accueil avec mobiliers, un skatepark, une pumptrack ainsi qu'un parcours d'exercices en boisé;

CONSIDÉRANT que cet îlot sportif regroupera plusieurs plateaux sportifs que les résidents de la Municipalité d’Amherst pourront utiliser ;

CONSIDÉRANT que l’îlot sportif aura un caractère régional;

CONSIDÉRANT que cet îlot sera situé à proximité de la Polyvalente des Monts où les étudiants en bénéficieront;

CONSIDÉRANT que plusieurs de nos citoyens fréquentent la Polyvalente des Monts;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir un mode de vie actif chez ses citoyens de tous âges;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite déposer une demande d’aide financière relativement au projet d’îlot sportif dans le cadre Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil appuie la demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts relativement à l'îlot sportif, lequel sera situé à l'arrière du centre sportif Damien-Hétu, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, à la députée du comté de Bertrand, madame France-Élaine Duranceau ainsi qu'à la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 036.02.2026 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DE CESSION DE LA GESTION ET DE L'OPÉRATION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DU TERRITOIRE D'AMHERST

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est propriétaire de l'immeuble situé au 122, rue Saint-Louis, Amherst, dans lequel est aménagé le Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire confier la gestion et l'opération du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst à un organisme afin d'en assurer le rayonnement, l'accessibilité et la mise en valeur;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente de cession de la gestion et de l'opération du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst intervenu entre la Municipalité d'Amherst et Actions Saint-Rémi, pour une durée de cinq (5) ans, lequel précise les rôles et responsabilités de chacune des parties ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente de cession de la gestion et de l'opération du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst avec l'organisme Actions Saint-Rémi;

QUE le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire à son application.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 037.02.2026 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – UC004-2025 – 445, CHEMIN RAOUL-DUCHESNEAU

Étude de la demande d'usage conditionnel visant à autoriser la location court terme de la résidence du 445, chemin Raoul-Duchesneau.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a refusé, lors de l'Assemblée du 8 décembre 2025, la location court terme de la résidence par la résolution municipale 317.12.2025;

CONSIDÉRANT la volonté du propriétaire de régler certains points ayant été présentés afin d'avoir la possibilité de réitérer sa demande;

CONSIDÉRANT que le type d'habitation proposée pour la résidence de tourisme est une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la demande de location court terme de la résidence s'inscrit en complémentarité avec les autres usages déjà en place dans son secteur;

CONSIDÉRANT que la localisation de la résidence permet de préserver la quiétude du voisinage;

CONSIDÉRANT que l'aménagement des espaces de vie extérieurs permettent d'assurer une quiétude dans le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT la présence de milieux boisés entre la résidence et les résidences voisines, ce qui permet d'isoler la résidence et les aires d'utilisation;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la résidence de tourisme ne présentera pas une augmentation significative de la circulation automobile dans le secteur;

CONSIDÉRANT que l'espace de stationnement est suffisant pour recevoir l'ensemble de véhicules;

CONSIDÉRANT que la rive est relativement bien végétalisée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, dans un rayon de 500 mètres, une autre résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu d'affichage hors site à l'exception de l'enseigne de classification des établissements touristiques officielle de Tourisme Québec;

CONSIDÉRANT que l'éclairage extérieur est limité et orienté vers le sol de manière à préserver la vue d'un ciel étoilé;

CONSIDÉRANT que le nombre proposé de chambres à coucher est de 3;

CONSIDÉRANT que le nombre de résidences de tourisms n'atteint pas 7% au pourtour du Lac Démêlé;

CONSIDÉRANT que la personne responsable lors des locations, habite à proximité soit à environ 5 kilomètres du 445 chemin Raoul-Duchesneau;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement à l'effet que la présente demande devrait être acceptée ;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande d'usage conditionnel.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE la demande d'usage conditionnel UC004-2025 telle que soumise soit acceptée.

Adoptée à la majorité

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20 h 21.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire